

Le Mardi 3 mai 2022 à 20H00, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CAMUT – Maire. Tous les conseillers étaient présents à l’exception de A.COUCHOT représentée par D.LORRIN, C.REPERANT représentée par JM.CAMUT, V.OURRY et B.MARAIS excusés

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné à l’unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Madame Delphine LORRIN

Appel nominal : L’appel nominal étant terminé, le conseil municipal a pris acte qu’à l’ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux de la séance du 5 avril 2022.

Bureau de poste – 16 Rue de la Poste – Renouvellement de bail

Délibération n° 2022-022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que la commune est propriétaire d’un local commercial, situé 16 rue de la Poste à Marcilly-le-Hayer, que la Poste exploite au regard d’un bail commercial qui est à ce jour échu et se poursuivant par tacite reconduction.

A cet effet, la Poste propose un nouveau bail commercial que Monsieur le Maire présente à l’Assemblée.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **DECIDE** de louer, à compter du 01/07/2022, à la société LA POSTE représentée par son Président, la société anonyme POSTE IMMO, les locaux situés au rez-de-chaussée 16 rue de la Poste à Marcilly-le-Hayer.

- **ACCEPTTE** le montant annuel hors taxes et hors charges à 12 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

CAF – Résiliation du contrat enfance jeunesse en cours, mise en place du bonus territoire dès le 01/01/2022 et signature d’un avenant à la convention territoriale globale

Délibération n° 2022-023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la CCOA et les communes de Marigny-le-Châtel, Dierrey-Saint-Julien, Marcilly-le-Hayer et Origny-le-Sec sont signataires d’un Contrat enfance-jeunesse (CEJ) avec la CAF. Le CEJ permet aux différentes collectivités de bénéficier d’un financement supplémentaire (PSEJ) pour les services qu’elles mettent en œuvre : multi-accueil de Saint-Lupien et accueils de loisirs dans les communes. En outre, le CEJ contribue au financement d’une fonction de coordination assurée par le CGAM. La PSEJ vient en complément des prestations de services ordinaires déjà versées par la CAF.

En 2019, la CCOA et les communes partenaires ont signé une Convention territoriale globale (CTG). La CTG fait l'objet d'un plan d'actions développé sur la période 2019/2022 : maintien des actions inscrites au CEJ (multi-accueil, accueils de loisirs...) et développement de nouveaux services (création d'un lieu d'accueil parents-enfants – Laep – à Marigny-le-Châtel, actions autour du numérique ...).

Jusqu'au 31/12/2022, date de fin du CEJ et de la CTG, le financement des actions existantes passe par le dispositif CEJ. A compter du 01/01/2023, dans le cadre du renouvellement du CTG, le financement sera assuré via les bonus territoires puisque le dispositif CEJ disparaît totalement.

En septembre 2022, le Laep porté par le CGAM ouvrira ses portes. En complément de la PS ordinaire Laep, ce service pourra également bénéficier d'un financement supplémentaire de la CAF via la PSEJ pour la période septembre/décembre 2022. La mise en place du financement nécessitera une procédure administrative lourde : création d'un avenant dans l'application CAF, délibérations des collectivités pour la signature d'un avenant... Aussi, afin d'alléger la démarche et anticiper le passage aux bonus territoires, prévu dès le 01/01/2023, la CAF nous propose de résilier le CEJ avant son terme et de passer aux bonus territoires dès 2022.

D'un point de vue financier, cette évolution n'impacte pas le niveau de financement de la CAF puisque les montants des bonus sont calculés sur la base des montants de PSEJ.

En revanche, elle nécessite une délibération de chacune des collectivités concernées et implique la signature d'un avenant à la CTG.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DEMANDE** de résilier le CEJ en cours avec effet au 01/01/2022
- **DEMANDE** à bénéficier du bonus territoire dès 2022 avec effet rétroactif au 01/01/2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la CTG 2019/2022.

Divers

- **8 Mai** : Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal.
- **Elections législatives** : Les élections auront lieu les 12 et 19 juin 2022.
- **Devis** : Monsieur le Maire présente les devis suivants :
 - **Stade – Création d'un terrain de pétanque** :
 - Achat de poteaux chez RONDINO pour un montant de 1.439,96 € HT soit 1.727,95 € TTC
 - Travaux de maçonnerie par JR Bâtiment pour un montant de 4.775,00 € HT soit 5.730,00 € TTC
 - Travaux de maçonnerie par MERCIER Claude pour un montant de 4.802,00 €.

Le conseil municipal décide de demander de nouveaux devis.

- Salle des fêtes – Achat d'un lave-vaisselle :
 - Achat d'un lave-vaisselle avec panier chez TORTORA pour un montant de 2.670,00 € HT soit 3.204,00 € TTC
 - Achat d'un lave-vaisselle avec panier chez VOILLEMIER pour un montant de 3.088,00 € HT soit 3.705,60 € TTC

Le conseil municipal décide retenir le devis de TORTORA.

- CGAM : Monsieur le Maire présente le graff prévu sur les vieux vestiaires du stade sur le thème des JO 2024 dans le cadre du club ado d'été 2022. Le conseil municipal donne son accord.

- Journée de la libération : L'association Nos Gens d'Hier souhaite renouveler l'opération organisée en 2012. Ainsi, un défilé de véhicules dans les rues de Marcilly sera organisé le 28/08/2022 de 9h30 à 10h30. A l'issue, une collation sera distribuée.

- Commission fleurissement : Madame Lydie GUILLAUME, 3^{ème} Adjointe au Maire, présente le compte-rendu de la dernière réunion. La commande de fleurs va être passée.

- Camping : Les travaux avancent. La pose des équipements est prévue la semaine 22.

- 14/07 : La réunion de préparation est prévue le 02 juin 2022 à 20h en mairie.

- Prochain conseil municipal : le 7 juin 2022 à 20h00.

La séance est levée à 21H30.

